

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1414-600**

---

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-15 (614) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-12 (613), D'INTERDIRE LES STATIONS-SERVICE POUR CAMIONS DANS LA ZONE C-15 (614) ET D'ABROGER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'Y RAPPORTANT, D'AUTORISER L'USAGE HÔTEL DANS LA ZONE C-15 (614), DE RÉVISER LES NORMES D'IMPLANTATION ET DE HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE C-15 (614), DE PRÉVOIR LES DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS DANS LA ZONE C-15 (614), DE RÉVISER LES NORMES APPLICABLES À CERTAINS USAGES COMMERCIAUX ACCESSOIRES À UN HÔTEL DANS LA ZONE C-15 (614) ET DE RÉVISER LES NORMES RELATIVES À L'AFFICHAGE POUR UN IMMEUBLE DE CINQ (5) ÉTAGES DANS LA ZONE C-15 (614)

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée:

**QUE** le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2017, d'un premier projet de règlement portant le numéro 1414-600 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation **le 15 mai 2017 à compter de 19h30**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** les objets de ce projet de règlement sont :

- 1° D'agrandir la zone C-15 (614) à même une partie de la zone I-12 (613)
- 2° D'interdire les stations-service pour camions dans la zone C-15 (614) et d'abroger les dispositions particulières s'y rapportant;
- 3° D'autoriser l'usage hôtel dans la zone C-15 (614)
- 4° De réviser les normes d'implantation et de hauteur des bâtiments principaux dans la zone C-15 (614);
- 5° De prévoir les dimensions minimales des emplacements dans la zone C-15 (614);
- 6° De réviser les normes applicables à certains usages commerciaux accessoires à un hôtel dans la zone C-15 (614);
- 7° De réviser les normes relatives à l'affichage pour un immeuble de cinq (5) étages dans la zone C-15 (614)

**QUE** ce projet de règlement vise pour l'objet mentionné au paragraphe 1 les propriétés situées aux 1550, 1554 et 1560, boul. De Montarville ainsi que celles situées aux 270, 290 et 300, chemin du Tremblay et le 300, rue J.-A.-Bombardier et pour les autres objets mentionnés les 1550, 1554 et 1560, boul. De Montarville.

***L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.***

**QU'AU** cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

**QUE** ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2017

---

Marie-Pier Lamarche, greffière